



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC

Date de publication: SHAB 07.11.2023

Numéro de publication: BH00-0000012276

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Aradas & Fils Architecture

Organisation concernée:

Aradas & Fils Architecture
CHE-418.904.707
rue de Neuchâtel 15a
2072 St-Blaise

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 07.12.2023

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège statutaire, inscrite au registre du commerce.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150.

Les débours sont fixés à CHF 15.